

Questions orales

[Traduction]

LE REVENU NATIONAL**L'APPLICATION DE DÉCISIONS ANTÉRIEURES D'UN TRIBUNAL DE L'IMPÔT À DES HANDICAPÉS**

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Au député de Waterloo (M. McLean) qui l'interrogeait le 8 février à propos des \$70,000 d'impôts perçus relativement aux autobus pour handicapés, le ministre a répondu que l'imposition de ces autobus remontait à une décision antérieure. Interrogé ensuite à propos d'un certain M. Bourne qui est handicapé, il a fait savoir que celui-ci ne pouvait pas se prévaloir de la décision rendue en faveur d'un certain M. Mike Overdyk. Ce dernier avait eu gain de cause au détriment de la Commission de révision de l'impôt. Étant donné la publicité qui a entouré cette affaire, le ministre sait ce que cette personne a dû subir.

M. le Président: La présidence déplore, encore une fois, qu'on évoque des cas particuliers. On ne peut s'attendre raisonnablement qu'un ministre soit au courant de tout.

M. McDermid: Il sait de quoi il s'agit.

M. le Président: Ce n'est pas la première fois que la présidence avertit de la sorte les députés. On peut certes parler du principe en jeu dans une affaire, mais on ne saurait poser une question sur des cas particuliers à moins, encore une fois, que ce ne soit pour illustrer un principe.

M. Fennell: Je m'excuse, monsieur le Président, mais je suis persuadé que le ministre est au courant de l'affaire en question. Le ministre veut-il s'engager à examiner la situation des handicapés et à tenir compte des précédents établis par les tribunaux de l'impôt?

[Français]

L'hon. Pierre Bussièrès (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je pense qu'il faut bien distinguer ici deux choses: d'abord, le cas qui regarde l'impôt et la décision de la Cour d'appel de l'impôt pour ce qui est des réclamations d'un handicapé, en particulier en ce qui a trait à sa déclaration. D'autre part, un cas de taxe d'accise qui est tout à fait différent et qui n'est pas traité de la même façon. Et j'ai déjà indiqué au député, dans le cas particulier de la décision de la Cour d'appel de l'impôt qui accordait la possibilité de déduire des dépenses dans des cas très précis, et à partir d'un cas particulier qui a été cité par le député, que le ministère du Revenu avait pris la décision d'appliquer la décision de la Cour dans les cas similaires. Je pense que cela est clair et que ça rencontre les préoccupations du député.

[Traduction]

LES FRAIS DE DÉPLACEMENT DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, au nom des principes humanitaires, le ministre ferait-il pression auprès de son collègue des Finances afin qu'il inscrive, dans son budget, des dispositions qui permettent aux handicapés de déduire leurs dépenses normales lorsqu'ils doivent se rendre au travail par leurs propres moyens ainsi que tous les frais qui leur sont particuliers?

[Français]

L'hon. Pierre Bussièrès (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je pense que le ministre des Finances, qui est ici, a bien entendu les représentations du député.

* * *

[Traduction]

LE LOGEMENT**LE PROGRAMME D'AIDE À LA REMISE EN ÉTAT DES LOGEMENTS—ON DEMANDE L'EXPANSION DU PROGRAMME**

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Contrairement à de nombreux programmes gouvernementaux dont l'argent va surtout aux grandes sociétés, le programme d'aide à la remise en état des logements, ou PAREL, profite directement aux propriétaires moyens. Ce programme permet d'améliorer la qualité du logement ce qui a des conséquences immédiates sur l'emploi et entraîne des retombées dans la collectivité locale. Étant donné qu'il s'agit d'un excellent programme, le ministre envisagerait-il de l'étendre, de sorte qu'il n'y ait plus de discrimination entre les Canadiens qui vivent dans des zones désignées et les autres, et le gouvernement augmentera-t-il les fonds disponibles, afin que l'on puisse aider l'économie à un moment où elle a besoin de stimulants?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je remercie le député de son appui. Le PAREL est un programme de logement qui a connu beaucoup de succès par le passé. Il a permis de sauver de nombreux logements qui, autrement, auraient dû être remplacés par des neufs.

● (1200)

Lorsque nous réévaluons notre programme de logements sociaux, nous essayons de trouver le meilleur usage possible des fonds et de loger de plus en plus de gens. Nous envisageons la possibilité de transférer de l'argent affecté aux programmes traditionnels de logements sociaux à la rénovation et à la restauration de logements, notamment du type auberge, pour voir si cela donnerait de bons résultats. Je remercie le député de son appui.

LA RÉPARTITION DES FONDS

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, simplement pour souligner l'importance de cela, il y a trois localités dans ma circonscription qui ont été désignées comme étant admissibles au PAREL. Des responsables de la SCHL ont admis que pour une seule d'entre elles ils reçoivent par an plus de 100 demandes d'aide en vertu de ce programme. J'espère que le ministre sera en mesure d'obtenir plus de fonds et qu'ils ne viendront pas d'un autre programme de logements. Si le ministre est absolument incapable d'obtenir des fonds supplémentaires pour le projet, pourrait-il au moins redistribuer ce qu'il a, de sorte que les collectivités ou les quartiers qui n'étaient pas admissibles par le passé puissent profiter de ce programme à l'avenir?